



Confédération Générale du Travail de la Guadeloupe

4, Cité Artisanale de Bergevin – 97110 POINTE-A-PITRE

☎ : (0590) 82.34.61 / 90.11.43 - ☎ : (0590) 91.04.00

E-Mail : cgtg.confederation@wanadoo.fr

Pointe-à-Pitre le 13 octobre 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

38^{ème} JOUR DE GRÈVE A LA SARL ANTILLES SÛRETÉ GUADELOUPE

Depuis 38 jours, nos camarades de la SARL ANTILLES SÛRETÉ GUADELOUPE sont en grève pour mettre un terme aux pratiques frauduleuses de Marie-Joseph et de ses acolytes :

- Non-respect des dispositions conventionnelles sur le paiement des primes et autres... ;
- Modification substantielle des contrats de travail ;
- Suspicion de fraude au chômage partiel ;
- Prêt de main-d'œuvre illégal ;
- Entrave au bon fonctionnement du CSE notamment défaut d'information et de consultation à propos de la mise à jour du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels...

Au lieu de répondre favorablement aux revendications, la SARL ASG a procédé à une demande de déclaration de cessation de paiement.

Le tribunal a placé l'entreprise en redressement judiciaire au 1^{er} septembre 2020.

Depuis, les grévistes ont sollicité l'ouverture des négociations en vue d'une suspension de conflit.

Depuis le vendredi 02 octobre 2020, l'Administrateur Judiciaire et l'Inspecteur du Travail sont en attente d'une demande de confirmation de la part de la SARL ASG pour engager les négociations.

La SARL ASG collectionne 25 saisines devant le Conseil des Prud'hommes de Pointe-à-Pitre. Pour ne pas avoir à payer la note qui sera salée, elle attend l'audience du 05 novembre 2020 pour que le Tribunal prononce la liquidation Judiciaire de l'entreprise.

Une fois de plus, la CGTG **DÉNONCE** le monologue social !

La CGTG **DÉNONCE** le profond mépris de la SARL ASG !

La SARL ASG **PORTE** l'entière responsabilité de la dégradation de la situation sociale !

NOUS EXIGEONS LA RÉGULARISATION IMMÉDIATE DE LA SITUATION SOCIALE DE NOS CAMARADES GRÉVISTES !

Le Secrétaire Général
Monsieur Jean-Marie NOMERTIN